

L'EXPLORATEUR PORT-LOUISIEN JULIEN CROZET

ÉPONYME DES ILES CROZET DANS LA MER DES INDES

(1728-1780)

Quand le dauphinois Joseph Crozet, commerçant et fournisseur aux armées, s'installa *au Port-Louis*¹, en 1727, la ville ne connaissait plus l'animation trépidante qui avait été son partage au cours du règne de Louis XIV. Depuis huit années déjà, la Nouvelle Compagnie des Indes faisait retentir à Lorient « le bruit des charpentiers » et « le tintamarre des calfats » qui devaient plus tard inspirer à Bernardin de Saint-Pierre « je ne sais quelle ivresse maritime ». Sous la direction de M. de Fayet, qui avait succédé à MM. de Rigby et de la Franquerie, Lorient construisait des navires et en armait beaucoup d'autres qui partaient vers toutes les côtes du monde, car pratiquement la Compagnie commerçait avec l'Amérique, les Iles, l'Afrique, l'Inde et l'Extrême-Orient.

Le Port-Louis restait la capitale militaire du pays, et, tandis que le lieutenant du roi et les compagnies de l'armée de terre tenaient garnison dans la citadelle, le commandant de la Marine, l'ordonnateur du port et les troupes d'embarquement logeaient dans la ville elle-même. Le Port-Louis devenait en même temps une résidence aristocratique : « la noblesse demeure au Port-Louis », remarquait Bernardin de Saint-Pierre. A côté de la noblesse habitait cette demi-

1. Nous continuerons à dire *le Port-Louis*, comme au XVIII^e siècle.

noblesse, issue de l'ancienne bourgeoisie commerçante de la ville, qui devait donner tant de capitaines à la Compagnie des Indes. Tels Julien Dubois des Sablons, Louis Drias, Gabriel et Louis Béard du Désert, Jean-Baptiste de la Fargue, Jean de Lesquelen, Antoine-Paul de Castillon, Philippe-Louis Barré, René et Jean-François de Surville.

La Compagnie, ayant drainé à elle l'élite de la jeunesse port-louisienne, le commerce de la ville en fut presque anéanti. Cependant, comme elle restait le centre d'un pays peuplé de pêcheurs, on pouvait toujours compter y faire une modeste fortune en y vendant des salaisons et joindre à cette certitude l'espoir d'autres négoce moins licites et plus rémunérateurs dus au voisinage de Lorient. C'est ce que dut penser Joseph Crozet quand il s'établit avec son jeune frère Dominique dans une des maisons de la rue de la Pointe qui dominant les remparts et le port. Crozet était natif de Voiron en Dauphiné. Il épousa, le 4 février 1728, Marie Relo, jeune port-louisienne de dix-sept ans, qui ne lui apportait pas une dot considérable, mais qui lui donna courageusement dix-neuf enfants : onze garçons et huit filles ².

L'aîné des fils, Julien-Marie, naquit le 26 novembre 1728. On le porta le lendemain à l'église Notre-Dame pour y être baptisé. Il avait reçu de son père le goût des opérations commerciales et de sa mère l'énergie nécessaire pour accomplir avec sérénité une destinée mêlée de périls et de joies multipliées. On ne sait rien de son enfance. Ses parents l'envoyèrent sans doute à l'un des maîtres d'école qui enseignaient à lire aux jeunes garçons ; il est certain en tout cas que ses maîtres furent bons, car il écrivait correctement et même agréablement. Il dut prendre, en godillant sous la citadelle parmi les chaloupes de pêche, les chasse-marée et les grands navires du Roi, l'amour des aventures maritimes que le dauphinois son

2. Arch. du Port-Louis. Etat civil. Dans mon ouvrage intitulé *Le Vieux Port-Louis*, paru à Mâcon, en 1938, je n'avais pas encore pu certifier l'identité de l'explorateur Crozet et du Port-Louisien Julien Crozet, que je pressentais et que les archives de la Marine m'ont permis d'établir. Arch. de la Marine C⁷ 78.

père ne lui avait sans doute pas donné avec la vie³. On l'imagine à huit ans débarquant seul à l'île déserte des Prisonniers qui devait être plus tard la propriété de son frère Blaise et dont on aperçoit l'échine d'herbes rares du haut des tours du rempart.

Le 3 septembre 1739, Joseph Crozet et Marie Relo se séparèrent de leur fils aîné et le confièrent au capitaine de la Renaudais qui commandait le *Maurepas* en partance pour Pondichéry⁴. Julien fut embarqué comme pilotin; on lui promettait sept livres par mois, mais on s'engageait à l'instruire, à le nourrir, à le blanchir et son pauvre père n'en demandait pas davantage. Pour la première fois l'enfant laissa derrière lui les bastions de la citadelle du Port-Louis et la plage où sans doute sa mère était descendue afin de suivre des yeux, jusqu'à la fin, les grandes voiles carrées du vaisseau qui cinglait vers les Indes.

Julien revint chez lui le 26 mai 1741. On était comme en guerre et le commerce était gêné déjà par les pirateries continues des corsaires de Jersey. Joseph Crozet garda son fils pendant dix-huit mois au Port-Louis. La famille comptait maintenant onze enfants et l'aîné fut le parrain du onzième, puis, malgré les dangers, on se décida à le rembarquer. Il partit en décembre 1742 sur le *Philibert* que commandait Julien Danycan de Saint-Malo⁵. Il fit le voyage de la Chine comme pilotin à dix livres par mois. Son navire remplaçait un vaisseau du même nom qui avait fait naufrage, trois ans plus tôt, dans le Gange. Il ne revint de Canton qu'à la fin de l'année 1744 avec les caisses de thé, les porcelaines, les balles de soie Nankin, que l'on chargeait ordinairement en Chine et Julien fut rendu pour Noël à ses parents.

3. Deux compatriotes de Joseph Crozet, originaires comme lui de Voiron en Dauphiné, les frères Charles et Dominique Olivier, furent successivement chirurgiens-majors de la place du Port-Louis, après avoir exercé longtemps sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

4. Marine C⁷ 78. Dossier Crozet.

5. Marine C⁷ 78. Dossier Crozet.

Son père, dont le commerce avait prospéré malgré la guerre (et peut-être à cause d'elle, car il était fournisseur aux armées), avait été élu syndic de la communauté de ville et devait le rester jusqu'en 1747. La famille s'était augmentée de deux petites filles et un garçon vint au monde pendant le court séjour de Julien. Il rembarqua, le 2 avril, sur le *Maurepas*⁶ à bord duquel il avait fait son premier voyage aux Indes. Cette fois-ci, il s'agissait d'aller défendre les comptoirs du Sénégal, Saint-Louis et Gorée, contre les attaques des Anglais installés sur le Gambie et contre les orgueilleuses intrigues des Maures et des rois noirs Braque et Daniel. L'entreprise était confiée au capitaine Pierre-André de Sanguinet, de Saint-Malo, mais ce dernier ne put empêcher qu'on n'incendiât son navire, le 13 juin, au cours d'une bataille. Julien Crozet, qui avait combattu en qualité de volontaire, revint en France sur le brigantin le *Paon*. Il était de retour au Port-Louis le 25 octobre. Nommé enseigne surnuméraire, il suivit Sanguinet à Bordeaux, à bord de la *Comtesse*, frégate de 28 canons.

Le 25 avril 1746, il s'embarqua sur le *Duc de Penthièvre*, vaisseau de 900 tonneaux, qu'on armait à Lorient pour l'Ile de France et que l'on confia au capitaine de Landenèuf⁷. Ce navire et les huit autres bâtiments de la Compagnie des Indes qui devaient faire route avec lui trouvèrent au Port-Louis les vaisseaux du Roi le *Juste* et le *Sérieux* commandés par MM. de la Galissonnière et de Fromentière qui avaient mission de les escorter. Le 3 mai, le convoi se heurta à trois Anglais qui, après un combat victorieux, durent se retirer sans avoir pu tirer parti de leur succès. Le 26 mai, la flotte des Indes mouilla dans la rade du Sénégal où le comptoir de Saint-Louis était menacé de famine par suite d'une invasion de sauterelles. Repartie le 13 juin, elle parvint à Gorée le 17. On descendit les malades sur la côte plate et sablonneuse qui devait être le berceau de Dakar. Le vin de palme ne réussit

6. Marine C⁷ 78. Dossier Crozet.

7. Marine C⁷ 78.

pas à guérir les scorbutiques qui souffrirent terriblement de la chaleur et de la faim (car Gorée, en guerre avec le roi nègre Daniel, était privé du mil, du riz, des fruits et du tabac dont on avait besoin). La flotte remit à la voile le 28 juin et le *Duc de Penthièvre*, accompagné de la *Favorite*, laissa son escorte et gagna l'Ile de France⁸.

A peine arrivé aux Mascareignes, Julien Crozet partit pour les Indes rejoindre l'escadre de Mahé de la Bourdonnais à Pondichéry. Il dut y arriver en octobre, trop tard pour pouvoir contribuer à la prise de Madras, et il ne put que suivre les vaisseaux de la Compagnie, « véritables coffres chargés d'artillerie » dans leurs déplacements lamentables.

Quand le jeune enseigne revint en France, le 9 novembre 1748, il trouva sa famille encore accrue. Son père avait acheté aux portes du Port-Louis une propriété d'été qui conserve encore aujourd'hui le nom de *Crozetière*⁹. Il en subsiste la ferme aux toits de chaume, située à l'orée des bois, et quelques murs du jardin.

La Compagnie des Indes avait des intérêts sur la côte de Guinée où elle gardait jalousement le monopole de la traite des noirs, bien qu'en fait elle ne l'exerçât pas. En avril 1749, elle envoya le *Triton*, armé de 14 canons et commandé par le capitaine Michelot, à Ouidah, centre de sa concession. Julien Crozet prit part à cette campagne, qui dura dix-sept mois, en qualité de deuxième enseigne-écrivain à cinquante livres¹⁰.

Le 21 novembre 1750, il s'embarqua sur le *Glorieux*, vaisseau de 16 canons, qui faisait son premier voyage. Il avait pour commandant le célèbre Jean-Baptiste-Nicolas-Denis d'Après de Manneville qui devait être plus tard chef du dépôt des cartes et plans de la navigation des Indes et l'un des premiers membres de l'Académie de Marine. Il publia

8. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine. Nouv. Acq. 277.

9. Arch. dép. du Morbihan B 2554.

10. Marine C⁷ 78.

le *Neptune Oriental* et se plut à rendre hommage à son collaborateur Crozet : « Le sieur Crozet, écrivait-il d'Hennebont en 1773, est un des meilleurs officiers de la Compagnie des Indes; il a navigué avec moi; je le connais comme un très bon marin, savant et homme digne de confiance dans les occasions les plus essentielles ¹¹ ».

Crozet revint des Mascareignes sur la frégate les *Treize Cantons*. Libéré le 2 août 1752, il trouva à la Crozetière le dix-huitième enfant de sa famille, qui était déjà baptisé, mais on l'attendait pour tenir sur les fonts sa cousine germaine. Neuf mois plus tard, il repartait. La Compagnie lui confiait le brigantin l'*Éléphant*, qu'il conduisit au Sénégal : c'était son premier commandement. Il revint de Saint-Louis au mois de septembre à bord de la *Sibylle* et y repartit, deux mois après, comme capitaine du *Petit Chasseur*, senau ¹² de quatre canons. Sa solde, en 1753, était passée de cinquante à quatre-vingt-dix livres ¹³.

Revenu sur la prise anglaise l'*Anna-Maria*, il embarqua, le 3 mai 1755, à bord de la *Danae* en qualité de lieutenant, bien qu'il fût premier enseigne. Cette frégate était commandée par Dufay de la Blanchère; elle en était à son premier voyage et gagna Pondichéry sans trop d'encombres, malgré les troubles qui régnaient aux Indes. La guerre y surprit Crozet qui revint en France sur le *Lys* ¹⁴.

Débarqué le 17 février 1757, il se rendit au Port-Louis où sa mère, pour la première fois, ne lui présenta pas un nouveau petit frère. La maison était en grand deuil : Joseph Crozet était mort deux ans auparavant. Julien demeura cette fois plus d'un an dans sa famille pour mettre ordre à ses affaires, mais il n'était pas homme à s'éterniser à terre, surtout quand on se battait depuis les Indes jusqu'en Bretagne. On lui confia, le 7 mars 1758, le commandement du *Volant*, frégate de

11. Marine B⁴ 317.

12. Senau : grand bâtiment à deux mâts gréé comme un brick, mais avec un mâtèreau portant la corne d'artimon derrière le grand mât (Hatzfeld).

13. Marine C⁷ 78.

14. Marine C⁷ 78.

dix canons. D'une bravoure à toute épreuve, il ne craignit pas de se livrer à des combats très vifs sur les côtes du Sénégal et, le 29 décembre, il fut pris par les Anglais devant Gorée.

Libéré au bout de quelques jours, il passa sur le vaisseau le *Lys*, armé en guerre, que commandait Blain des Cormiers et qui faisait route pour l'Île de France. Il était toujours second lieutenant, mais il fit fonction de premier lieutenant et reçut cent vingt livres par mois pour s'occuper du détail. Il revint à Lorient à bord de la flûte le *Massiac*¹⁵. Il put se rendre au Port-Louis le 27 janvier 1760. Il trouva la maison privée de la présence de sa mère : la pauvre Marie Relo était morte à son tour, le 13 juin 1759, à l'âge de quarante-huit ans, laissant des enfants encore tout jeunes à la charge de leurs aînés. Les frères de Julien Crozet allaient ajouter à leur patronyme des noms empruntés sans doute à leurs terres : Blaise Crozet de Maisonneuve, Joseph-Vincent Crozet de la Garenne, Charles-Marie Crozet de Kerjégu¹⁶; cela prouve peut-être que les biens laissés par leur père et par leur mère ne se bornaient pas à la maison de la rue de la Pointe et à la Crozetière.

Julien, désireux de demeurer quelque temps auprès de sa famille, accepta d'embarquer sur le vaisseau du Roi le *Robuste*. Il reçut à cet effet le brevet de capitaine de brûlot et eut pour mission de lever les plans de la Basse-Vilaine et d'étudier les possibilités de faire sortir les bâtiments de la Marine Royale réfugiés dans cette rivière après le désastre des Cardinaux¹⁷. Ce travail, commencé en février 1760, fut terminé au début de l'été et Julien s'empressa de revenir au Port-Louis.

Il avait trente-deux ans, une situation très honorable et bien rémunérée, d'excellentes notes et un passé de gloire : il épousa, le 14 juillet, sa voisine et sa cousine, Jeanne-Marguerite Calvé, qui venait d'avoir ses dix-sept ans. Elle était la

15. Marine C⁷ 78.

16. Port-Louis Rég. d'état civil.

17. Marine C⁷ 78.

filles de François-Thomas Calvé, port-louisien de vieille souche, qui, après avoir, lui aussi, été officier sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, avait abandonné la navigation pour se livrer exclusivement au commerce des sardines. Comme les Crozet, il habitait à la Pointe, mais il possédait une des presses du Lohic¹⁸. Par sa femme, Marguerite Pesron, il était allié à la meilleure bourgeoisie de la ville et à Marie-Jeanne Pesron qui devait être la mère de l'Amiral Allemand.

Six mois après son mariage, Julien Crozet dut quitter sa jeune femme. Il s'embarqua, le 9 janvier 1761, sur le *Comte d'Argenson*, vaisseau de 16 canons, armé en guerre et marchandises et commandé par le malouin Nicolas-Thomas Marion-Dufresne. Le navire se rendit à l'Île de France pour son commerce et de là à l'Île Rodrigue pour y conduire le R. P. Alexandre-Guy Pingré, astronome et correspondant de l'Académie des Sciences, qui devait se livrer à des observations sur le passage de la planète Vénus devant le soleil¹⁹.

Quand Julien Crozet revint au Port-Louis, le 27 janvier 1764, sa femme lui présenta leur petit Jean-François, né le 27 septembre 1761. Maintenant le cours de l'existence avait changé pour lui et ce n'étaient plus des tristesses qui l'attendaient aux retours. Jeanne-Marguerite lui donna, huit mois plus tard, un second garçon qui, celui-là, fut baptisé en sa présence. Il l'appela Toussaint-Blaise, du nom de son frère cadet qui en fut le parrain²⁰.

Après dix-huit mois de détente au pays, il lui fallut à nouveau partir. Le 29 septembre 1765, il embarqua sur le *Penthièvre*, vaisseau de 900 tonneaux, commandé par le capitaine de Joannis. Ils allèrent jusqu'à la Chine, firent, aux deux trajets, escale à Batavia et rentrèrent à Lorient, le 7 juillet 1767²¹.

18. Port-Louis. Etat civil; Morbihan E Notaires ; Ille-et-Vilaine C 1595.

19. Marine C⁷ 78. Cf. Ms. 158 du dépôt des cartes et plans de la Marine signalé par M. H. Bourde de La Rogerie. C'est la relation du voyage de Pingré.

20. Port-Louis. Etat civil.

21. Marine C⁷ 78.

Parmi les nombreux officiers de la Compagnie des Indes qui avaient élu domicile au Port-Louis et qui s'y faisaient servir par des esclaves noirs amenés à grands frais de Guinée ou du Sénégal, se trouvait Philibert-Jean-Baptiste Le Veyer de Belair qui avait combattu devant Madras contre l'amiral anglais Peyron, en 1746, et qui avait été blessé comme officier de troupe, sous Dupleix, pendant la défense de Pondichéry²². On lui confia, le 18 février 1768, le commandement du *Condé*, vaisseau de 18 canons. Julien Crozet fut son premier lieutenant. Il partit ainsi pour les Indes deux mois avant le mariage de son frère Blaise qui épousa Marie-Élisabeth Bourhis, sœur du commissaire aux classes de la Marine. Julien n'assistait pas souvent aux fêtes de sa famille. Quand il revint au Port-Louis, le 2 septembre 1769, il totalisait deux cent soixante-trois mois huit jours de service; il avait droit au repos qu'enfin il consentait à se donner.

Le Roi, ayant suspendu le privilège de la Compagnie des Indes par l'arrêt du 13 août précédent, Jeanne-Marguerite Calvé dut prendre un peu d'espoir de garder son mari auprès d'elle. Elle avait été si longtemps seule! Et sans doute, pendant les absences, avait-elle craint parfois de subir le même sort que sa voisine, Marie-Anne Price, veuve de Jean-François Malls, premier lieutenant du *Saint-Géran*, qui était mort noyé sur les côtes de l'Île de France, avec tout son équipage, au chant de l'*Ave Maris Stella*²³.

Le 7 août 1770, Jeanne-Marguerite mit au monde un troisième fils qui reçut le nom de Julien-François, mais qui mourut en octobre suivant. Le 7 novembre, le père repartait pour les Indes sur la flûte le *Duc de Praslin*, commandée par M. de Clonard. Il fit escale à l'Île de France et c'est là qu'il attira l'attention du commissaire-ordonnateur Poivre chargé d'aider le malouin Marion-Dufresne dans ses préparatifs d'expédition

22. Arch. du Ministère des Colonies C² 288.

23. Cf. BOURDE DE LA ROGERIE (H.), *Les Bretons aux Îles de France et de Bourbon* (p. 287), Rennes, 1934, in-8°; extr. des *Mém. Soc. Hist. Arch. Bretagne*.

24. Marine B⁴ 317.

à la découverte des régions australes ²⁴. Poivre avait eu connaissance des dernières notes de Crozet, qui étaient celles-ci : « Excellent officier, très bon marin, zélé, actif, vif dans l'exécution, propre à un coup de main ²⁵ ».

Nicolas-Thomas Marion-Dufresne était né à Saint-Malo, le 22 décembre 1729; il avait donc sensiblement le même âge que Crozet et ils se connaissaient déjà depuis longtemps puisqu'ils avaient fait notamment ensemble le voyage des Mascareignes sur le *Comte d'Argenson*. Marion revenait des Iles Seychelles et les directeurs de la Compagnie des Indes lui décernaient cette petite note mi-poivre, mi-sel : « Bon manoeuvre, actif, grand pacotilleux, indiscret, sans principes ni retenue, mais brave ²⁶ ». Brave, Marion le fut jusqu'à la témérité.

Désireux d'obtenir deux vaisseaux du Roi pour l'expédition commerciale qu'il projetait, il offrit au gouverneur des Iles de France et de Bourbon, François-Julien du Dresnay, chevalier des Roches, de rapatrier à ses frais le jeune sauvage Mayoa-Pontavéry que Bougainville avait ramené de Tahiti et qui avait, pendant tout un hiver, été la coqueluche de Paris ²⁷. Sur l'intervention du gouverneur, Louis XV frêta ses deux flûtes, le *Mascarin*, armé de 22 canons, et le *Marquis de Castries* qui en portait 16. Marion confia ce second navire, monté par cent hommes, à Ambroise-Bernard-Marie Le Jar du Clesmeur, garde de la Marine, âgé de vingt-deux ans, originaire de Crozon ²⁸. Il prit lui-même le commandement du premier navire dont l'équipage était de cent quarante hommes et dont Julien Crozet fut capitaine en second ²⁹.

25. Colonies C² 289.

26. Colonies C² 277.

27. Marine B⁴ 317. Lettres du Ch^r des Roches (2 avril 1771) et de Poivre (7 février 1772).

28. Marine C⁷ 92. Renseignements communiqués par M. Yves Metman, archiviste aux Archives Nationales, M. Dizerbo, de Quimper, et M. Daniel, de Crozon.

29. Etat-Major du *Mascarin* : Marion-Dufresne, capitaine; Crozet, capitaine en second; Gouardin, 1^{er} lieutenant; Haumont de Kerbrillant, Lehoux, Enée, seconds lieutenants; Chevillard de Montaison, enseigne et écrivain; Roux, enseigne; Thirion, chirurgien-major; de Vaudricourt, sous-lieutenant de la Légion. Pour le récit du voyage, les principales sources sont : Marine B⁴ 317, Journaux du *Marquis de Castries*

Le départ de l'Île de France eut lieu le 18 octobre 1771. Après une escale à Saint-Denis de Bourbon, on fit voile vers le Cap de Bonne-Espérance où l'on devait charger les vivres nécessaires à la continuation du voyage, mais le jeune Indien de Bougainville attrapa la petite vérole; il fallut remonter jusqu'à Madagascar et entrer à Fort-Dauphin où le malheureux Pontavéry mourut le 6 novembre. « Il était bonhomme » et sa perte fut ressentie très vivement par les officiers et par les matelots.

Le 2 décembre, le *Mascarin* mouilla à l'Île Robin près du Cap de Bonne-Espérance, où le *Marquis de Castries* qui n'avait pas de malades, vint le rejoindre. Tandis que le gouverneur hollandais fournissait obligeamment toutes les provisions nécessaires, Marion, Du Clesmeur et Crozet jetaient définitivement les plans de leur voyage. Il s'agissait maintenant de découvrir le Continent austral, de reconnaître la Terre de Diemen (aujourd'hui la Tasmanie) et de passer dans le vaste canal qui sépare cette terre de la Nouvelle-Zélande, pour entrer dans la mer du Sud. On leva l'ancre, le 28 décembre, à onze heures du matin, et l'on partit vers l'aventure, « avec toutes les précautions que l'on doit prendre dans les mers qui n'ont pas encore vu de vaisseaux ».

A partir du 6 janvier, des oiseaux parurent dans le ciel encore bleu. C'étaient des albatros au plumage blanc que l'on appelle « moutons du Cap », des goëlands bruns et noirs surnommés « cordonniers » et des goëlettes ou hirondelles des mers. Toutes ces rencontres d'oiseaux firent croire aux navigateurs qu'ils avaient doublé, sans s'en rendre compte, les îles fabuleuses de Dina et de Malsevenne. L'orage éclata, le 7, avec des chutes de grêle, puis ce fut la brume avec un très grand froid.

et du *Mascarin*, Rapport de Crozet; Marine C⁷ 197. Rapports de Du Clesmeur et de l'enseigne Roux; [Rochon (Alexis-Marie de)] *Nouveau voyage à la Mer du Sud commencé sous les ordres de M. Marion..... et achevé..... sous ceux de M. le Ch^r du Clesmeur..... d'après les plans et journaux de M. Crozet.....*, Paris, Barrois l'Ainé 1783, in-8°.

Le 13, au lever du soleil, une côte apparut à l'ouest, dominée par des montagnes encore couvertes de neige et dont les pentes, où s'écoulaient des cascades, étaient fort vertes. On n'apercevait aucun bois, mais des broussailles se succédaient tout le long du rivage et ces terres, en fin de compte, paraissaient « plus fertiles que nos côtes de Bretagne dont le premier aspect promet encore moins ». Marion les baptisa *Terre d'Espérance*. Une autre île apparut au Nord; on la longea à une lieue de distance « en labourant les goëmons »; on la nomma *Ile de la Caverne* et, tandis que Du Clesmeur trouvait qu'elle n'offrait à la vue « rien de désagréable », l'enseigne Roux l'estimait « laide d'aspect ». Ces deux îles que Kerguelen allait bientôt découvrir à son tour, reçurent le nom d'*Iles Australes*. Ce sont les *Iles Marion* ou *du Prince Édouard*.

Marion resta persuadé que la « Terre d'Espérance » était une pointe avancée du continent austral et, s'il n'en prit pas plus ample connaissance, c'est qu'à la suite de mauvaises manœuvres causées en partie par le brouillard, le *Mascarin* aborda le *Marquis de Castries*, rompant son beaupré qui entraîna dans sa chute le mât de misaine et tua un gabier. Il fallut faire une réparation de fortune, puis les navires repartirent dans le brouillard, dans la pluie et dans le froid, entourés d'hirondelles de mer qui se perchaient sur les vergues, de plongeurs et de loups-marins³⁰.

Le 22 au matin, le vent étant clair et froid, d'un froid excessif, on aperçut au nord deux caps dont Julien Crozet dessina le profil à distance et qui appartenaient à l'île montagneuse nommée depuis *Ile aux Cochons* à cause des porcs qu'un capitaine anglais y abandonna en 1834. Sur les quatre heures du soir, la vigie signala d'autres terres à l'est couronnées par une très haute montagne. Il s'agissait, semble-t-il, des *Iles aux Pingouins*. Le soir tomba et, toute la nuit, les vaisseaux coururent bord sur bord au milieu d'une forte bourrasque qui mit en pièces la grande voile du *Mascarin*. Le

30. Marine B⁴ 317 et C⁷ 197; *Nouveau voyage*..., pp. 12 à 15.

lendemain, d'autres côtes, aperçues un moment, disparurent dans la brume. La pluie augmentait sans cesse et un vaste iceberg de deux cents toises d'étendue frôla les deux navires. Les marins, glacés par cette rencontre, donnèrent aux îles qu'ils avaient découvertes l'appellation méritée d'*Iles Froides*. Ils claquaient des dents; ils n'étaient pas vêtus comme il convenait.

Le 24, la mer se calma et « à la pointe du jour » on aperçut une nouvelle terre. Marion donna ordre de l'approcher à trois quart de lieues. Crozet, qui ne la quittait pas des yeux, nous en a donné toute la description. A la pointe ouest s'entassaient plusieurs rochers et l'un d'eux, qui était percé en son milieu, avait « exactement la forme d'un vaisseau sous voile ». La côte était très accore et les montagnes si élevées qu'on pourrait dans un beau temps les découvrir de vingt lieues; elles étaient tapissées de neige et des cascades y ruisselaient jusqu'à la mer. A neuf heures du matin, une autre île, encore plus élevée que la première, se dessina dans le sud-est, Marion l'appela l'*Île Aride*. A onze heures, il envoya Crozet dans un barachois de la première terre, en compagnie de plusieurs officiers et de matelots, pour en prendre possession au nom du roi de France. Crozet confia au second enseigne Roux la bouteille où se trouvait placé le parchemin officiel. Ce dernier la déposa au sommet d'une pyramide de rochers, entre deux pierres, à cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer. Les officiers montèrent ensuite sur une éminence d'où l'on découvrit des vallées encore toutes blanches de neige ou couvertes « d'un petit *gramen* très fin. » Ça et là croissaient quelques plantes grasses semblables aux « fcoïdes » du cap de Bonne-Espérance et le bord du rivage était hérissé de petits joncs fort drus. Il n'y avait ni arbres, ni arbrisseaux, mais la faune était extraordinairement nombreuse ³¹

31. La richesse zoologique extraordinaire des îles Crozet a été récemment décrite par le D^r René Jeannet, professeur au Muséum, dans *Au seuil de l'Antarctique Croisière du Bougainville aux îles des manchots et des éléphants de mer*. Paris, éd. du Muséum, Presses Universitaires, 1941 in-8°.

et les matelots attrapaient sans aucune peine les damiers, les cormorans, les plongeurs et des pingouins de toutes les tailles. Les plus petits, de la grosseur d'un pigeon, avaient un plumage blanc et une spirale en forme de trompe sur le bec qui les rendait très curieux. On délogea force femelles pour en récolter les œufs et Crozet ramena à bord du *Mascarin* environ cent pingouins tués à coups de bâton. Les loups-marins (ou éléphants de mer) continuaient leurs sauts et leurs jeux en présence des hommes, sans paraître le moins du monde effarouchés ».

Après avoir, au cours de l'après-midi, longé la partie est de l'*Ile de la Possession*, les deux vaisseaux pénétrèrent dans le canal qui la sépare de l'Ile de l'Est où ils « prirent chapelle » pour passer la nuit. Ils repartirent le 25 janvier au matin, laissant derrière eux cet archipel auquel Crozet devait donner son nom et qui appartient toujours à la France ³².

Jusqu'au début de mars, le *Mascarin* et le *Marquis de Castries* naviguèrent sans que leurs vigies eussent rien d'autre à signaler que des passages de marsouins, d'oiseaux ou de goëmons qui donnaient l'illusion du voisinage de quelque terre. Le 12 février, à deux heures du matin, il se produisit une aurore australe : « Nous vîmes, écrivit l'enseigne Roux, une clarté qui nous parut tout extraordinaire. Il s'élevait de ce point des rayons lumineux et blanchâtres, à peu près comme ceux que forme le soleil lorsque, près de l'horizon, il est caché par des nuages. »

On aperçut, dans la nuit du 2 au 3 mars, un feu vers l'est, qu'on prit pour un volcan. Les flûtes firent voile dans sa direction et se trouvèrent au point du jour en face d'une côte embrumée qu'on identifia avec la Terre van Diemen découverte en 1642 par le hollandais Abel Tasman. Quand vint le soir, cette côte se couvrit de feux nombreux qui firent

32. Par décrets du 27 mars et du 21 novembre 1924, les îles Crozet furent rattachées administrativement au gouvernement de Madagascar. Cf. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les Bretons aux Iles de France et de Bourbon*, p. 255. Voir aussi VALLAUX, *L'Océan Austral*, dans *Annales de Géographie*, XXXV, 1926, pp. 481-493.

conclure qu'elle était habitée. On rangea le rivage pendant trois jours, cherchant un lieu où l'on pourrait jeter l'ancre. De petites anses de sable se succédaient les unes aux autres devant une épaisse et continuelle frondaison d'arbres.

Le 6 mars, les deux flûtes mouillèrent dans la Baie de Frédéric-Henry, appelée plus tard Baie Marion et située sur le littoral oriental de la Tasmanie. En face des vaisseaux se dressait un cap défendu par des rochers dont l'un était taillé comme un vaste buffet d'orgues. Les indigènes sortirent des bois pour examiner curieusement les navires. Ils étaient nus, petits, tout noirs, mal faits et maigres, avec des têtes énormes et fort crépues³³.

Marion tenta, le lendemain, de faire un débarquement pour chercher de l'eau potable et des mâts pour le *Marquis de Castries*. Il s'approcha du rivage avec quelques officiers et quelques soldats et marins, sur des chaloupes armées d'épingoles et de fusils. On envoya vers les sauvages deux matelots chargés de bagatelles capables de les apprivoiser. Leur arrivée épouvanta les femmes et les enfants, mais les hommes les accueillirent avec des cris de joie. Ils déposèrent leurs sagaies et ne s'arrêtèrent pas d'admirer longuement la couleur de ces deux blancs auxquels un vieillard offrit en gage de paix un tison allumé. Ils dansèrent tout autour et se montrèrent fort étonnés par un miroir qu'on leur offrit.

Deux chaloupes abordèrent. Marion lui-même débarqua avec ses officiers. Il tenta de conquérir la confiance de ces petits hommes si laids dont les yeux bilieux s'enfonçaient sous d'épais sourcils, dont les grandes dents blanches brillaient entre leurs grosses lèvres, dont les ventres étaient balafrés d'entailles et qui étaient couverts de suie des pieds jusqu'à la tête. Il leur offrit des couteaux et des armes, des vêtements écarlates dont ils parurent contents et quelques morceaux de pain qu'ils lui jetèrent au nez.

32. Les indigènes de Tasmanie appartenaient à la race négroïde australienne. Ils étaient environ 5.000 au début du XIX^e siècle. La dernière représentante de la race est morte en 1876.

Tout se gâta lorsqu'une troisième chaloupe approcha du rivage. Les sauvages proférèrent aussitôt des menaces; criant : « Gola! Gola! » et lancèrent une grêle de sagaies et de pierres contre les blancs. Marion fut atteint au bras et Du Clesmeur à la jambe. On riposta par une décharge de mousqueterie qui mit les sauvages en fuite, mais ils revinrent encore plus menaçants lors d'une seconde tentative de descente auprès d'une petite rivière. Ils firent une nouvelle attaque à laquelle on répondit par une fusillade qui tua un naturel, en blessa d'autres et fit sauver tout le reste dans les bois. Marion put se rendre alors jusqu'aux approches d'une savane marécageuse dont l'eau malheureusement était saumâtre. Les arbres des forêts étaient entièrement brûlés au bas des troncs par la faute des indigènes qui, n'ayant pas de cases, vivaient en hordes et s'entassaient, le soir, autour des grands feux qu'ils allumaient, nourris de quelques coquillages, étant « ceux des humains qui approchent le plus des brutes ».

Pendant quatre jours on chercha en vain une aiguade, sous les feuillages des forêts, dans les terres-pleins émaillés de marguerites où s'ébrouaient des merles « surdorés » qui portaient trois plumes blanches à la gorge. Il fallut renoncer à se procurer de l'eau douce. On n'en trouva pas davantage dans l'île Sainte-Marie qui fermait la baie et, le 10 mars, Marion dut donner l'ordre du départ. Il lui fallait gagner au plus tôt la Nouvelle-Zélande pour s'y procurer des rafraîchissements et des mâts et raccastiller l'avant du *Mascarin* qui pourrissait de plus en plus.

Le 25, après une traversée mouvementée et périlleuse, on aperçut une montagne en pain de sucre fort élevée, qu'on nomma *Pic Mascarin*; c'est aujourd'hui le Mont Egmont. Du 27 mars au 5 avril, on longea la côte dont on prit un relevé soigné, notant les hauteurs et les pitons. On remonta ainsi jusqu'aux îles des Trois-Rois qu'on trouva arides et fort différentes de la description enthousiaste qu'en avait donnée

Abel Tasman. On fit le tour de Coningen, la plus grande des trois îles, on y distingua des hommes, mais on n'y trouva pas de mouillage convenable. Il fallut chercher un port en Nouvelle-Zélande pour y faire du bois et de l'eau.

Le 16 avril, Crozet descendit à terre pour y chercher une aiguade, près d'une anse où les vaisseaux avaient trouvé un abri provisoire, mais un vent violent s'éleva le soir et le *Marquis de Castries*, qui chassait violemment, dut appareiller en abandonnant trois ancres, suivi bientôt du *Mascarin* qui en perdit deux.

Après avoir croisé sans succès sous les Trois-Rois, les flûtes revinrent au premier mouillage et repêchèrent deux des ancres. Du Clesmeur descendit à terre, dans une plaine tapissée de glaïeuls et de vacouas, où coulait une rivière malheureusement saumâtre. Le Houx, second lieutenant du *Mascarin*, s'avança jusqu'à un village abandonné, composé de cases ingénieusement construites avec des piliers et des lattes couvertes de mousse. Une charpente en bois d'une « odeur bien suave » supportait un toit de joncs. Quand on ouvrait les portes basses et à coulisse, on apercevait la divinité du logis, « figure hideuse d'une espèce de diable marin ». On ne vit ce jour-là que quelques sauvages apeurés qui échangeaient quelques poissons contre des mouchoirs et un couteau.

Le lendemain, les deux flûtes doublèrent le « *Cap Éole* » (aujourd'hui le Cap Nord) et, le 3 mai, elles mouillèrent à l'entrée de l'actuelle Baie des Iles, en face du *Cap Carré* (le Cap Brett de Cook). Une pirogue arriva la première, chargée de neuf indigènes. On les attira en leur offrant des bagatelles. C'étaient des hommes d'une large stature, fort agiles et vigoureux, « d'une figure agréable », avec de beaux yeux, le nez aquilin, la bouche bien ornée mais grande, le menton bien fait ³⁴ ».

34. Les indigènes de Nouvelle-Zélande, appelés Maoris, sont des Polynésiens. Ils n'étaient plus que 48.000 en 1908, contre 930.000 Européens. La plupart vivent dans des régions qui leur ont été réservées. D'autres se sont lancés dans la vie moderne et y réussissent bien, étant fort intelligents.

Au bout d'une heure, un vieillard monta à bord ; on l'habilla de pied en cap et, du haut de la galerie, il appela ses camarades. On leur donna également des vêtements, qu'ils enlevèrent aussitôt partis et qu'ils cachèrent dans leurs pirogues. Il y eut bientôt près de deux cent cinquante sauvages sur les vaisseaux ; ils apportaient du poisson et d'excellentes patates, mais, comme il faut se méfier des trop nouvelles connaissances, on mit des soldats en armes sur la dunette pour surveiller le va-et-vient de tous ces hommes qui chantaient et dansaient en faisant d'affreuses grimaces.

Deux chefs arrivèrent sur des pirogues délicatement sculptées et dont les ornements représentaient des palmes. Marion les reçut dans la Chambre du Conseil. Tatoués sur la figure et sur le bas du corps, ils étaient drapés dans des manteaux de peau de chien et leurs têtes étaient couronnées de plumes blanches. Ils mangèrent du pain et burent un peu de liqueur, « plus par complaisance que par goût ». Ils demandèrent ensuite à coucher à bord et on les y autorisa. On eut bien du mal à se débarrasser des autres indigènes. Ils faisaient entendre que leurs épouses étaient jolies dans une langue apparentée à celle de Tahiti et les matelots eurent un moment l'illusion d'avoir abordé dans une autre « Nouvelle Cythère ». Il n'en était rien. Le lendemain arrivèrent dans des pirogues chargées de poissons et de patates « une grande quantité de femmes qui étaient presque toutes fort laides, petites et mal faites ». Elles étaient barbouillées de rouge jusque dans les cheveux et cela les rendait « dégoûtantes et hideuses ». Marion leur interdit l'accès du bord, mais on leur échangea des coquillages contre de la ferraille et de la verroterie.

Le 6 mai, un sergent, descendu à terre, rencontra une troupe d'indigènes armés de grandes sagaies et de massues. Ces hommes paraissaient « braves autant qu'industriels ». Ils le prièrent de prendre leur tête contre leurs ennemis. Il le fit volontiers, et, à cinquante pas du parti contraire, il tira en l'air un coup de fusil qui mit tout le monde en fuite.

On raccompagna le vainqueur jusqu'à son bateau et on le nomma « Tatimou ».

Le 10 mai, les deux flûtes mouillèrent au fond de la Baie des Iles dans un port excellent qu'on appela *Port-Marion*. L'île principale offrait un lieu bien abrité et arrosé d'eau potable; on y établit un hôpital et un magasin. Le 16, on donna la demi-bande au *Mascarin* et Marion, Crozet et Du Clesmeur partirent en exploration pour chercher du bois de mât. Le 22, après une lieue de trajet « dans le grand enfoncement du Sud », ils trouvèrent de hauts sapins produisant une « térébenthine fort odoriférante », « de quoi mâter un vaisseau de 74 canons » d'un seul tronc. On construisit, non loin de ces beaux arbres, quatre paillotes pour y loger les officiers, les ouvriers et les outils et, le 29, on coupa le mât de beaupré.

Le séjour de la Nouvelle-Zélande parut d'abord enchanteur à Marion et à ses compagnons : « Nous jouissions, écrit Du Clesmeur, de la vie la plus douce et la plus heureuse que l'on puisse espérer chez les peuples sauvages ». Il y avait, près d'une montagne couverte de bois toujours verts, un vaste marais très abondant en cailles, en bécassines et en sarcelles. Marion se passionnait pour la pêche. Il s'y adonnait de préférence dans le village du chef Tacouri qui le recevait princièrement en l'embrassant « nez sur nez » et en lui offrant des huîtres. Un jour même, il lui couronna la tête de plumes d'aigrette et lui montra toute la région comme pour lui dire : « Voici votre Royaume! ».

Peu à peu cependant les indigènes, par leurs agissements suspects, attiraient l'attention des officiers. Le 8 juin, ils volèrent une ancre qui servait au déplacement des futurs mâts. Crozet fit lier un chef qu'il croyait coupable, mais ce dernier accusa ses collègues Tacouri et Piquioré d'être les auteurs du vol et Marion lui rendit la liberté. Des attroupe-ments de sauvages autour du petit camp de la mâturation continuèrent les nuits suivantes. Il en était de même dans l'île

Marion autour de l'hôpital. Les indigènes venaient pour espionner et l'on dut disposer contre eux plusieurs espingoles. Le 10, ils prirent les armes contre les soldats chargés de protéger les mâts; on évita le combat en tendant à leur chef une palme ou une épée nue; il choisit la palme. Mais, le 12, un demi-millier de naturels rôdaient dans les montagnes, prêts à s'élançer sur les blancs. Marion, trop confiant, s'embarqua dans un canot avec douze hommes, un volontaire, le capitaine d'armes et deux officiers, MM. de Vaudricourt et Le Houx, pour rejoindre Tacouri qui devait les régaler d'huîtres. Ils ne revinrent pas le soir... ³⁵.

Le lendemain, 13 juin, la chaloupe du *Marquis de Castrie*, montée par dix matelots, un volontaire et le maître d'équipage, partit à terre pour faire un chargement de bois. A peine les hommes eurent-ils le temps de s'égailler dans la forêt pour ramasser leurs bûches que trois cents sauvages se jetèrent sur eux, les tuèrent, les dépouillèrent et les mirent en morceaux. Un matelot, échappé par miracle, revint à la nage au *Marquis de Castries* où Du Clesmeur décida, sans attendre, d'envoyer vingt hommes chargés d'espingoles et de pierriers au secours de Crozet qui dirigeait le camp de la mâture et qui était entouré de cinq ou six cents naturels en armes. Ils aperçurent au passage le canot du *Mascarin* et la chaloupe du *Marquis de Castries* avec plusieurs indigènes portant les habits de leurs victimes, la « veste de velours tigré » et le fusil garni d'argent de Marion-Dufresne dont l'assassinat ne faisait plus de doute. Crozet réussit à ramener tout son monde jusqu'aux flûtes et, aussitôt arrivé à bord du *Mascarin*, il fit tirer plusieurs coups de canon sur le village de Tacouri.

Le surlendemain, l'enseigne Roux et M. de Lorimier, volontaire de la légion, assaillis par un millier d'indigènes

35. Les compagnons de Marion assassinés avec lui étaient (outre Le Houx et Vaudricourt) le volontaire Pierra, le capitaine d'armes Thomas Ballu de Vannes, le second pilote Pierre Mauclair de Saint-Malo, le timonnier Louis Ménager de Lorient, les matelots Vincent Kerneur du Port-Louis, Marc Le Garff de Lorient, Marc Le Corre d'Auray, Jean Mestique de Pluvigner, Pierre Cailloche de Languidic, Mathurin Daumalin d'Hillion; Marine B⁴ 317, Rôle du *Mascarin*. J'ignore les noms des onze victimes du *Marquis de Castries*.

dans l'hôpital où ils s'étaient fortifiés, firent une sortie contre eux et réussirent à tuer le traître Tacouri qui s'enorgueillissait d'avoir lui-même massacré Marion : « Tacouri maté Marion ! » Roux s'empara, en quarante minutes, du village fortifié situé dans l'île et perché sur un promontoire dont l'unique porte fut défendue successivement par cinq chefs d'une admirable bravoure. Ils moururent héroïquement, espérant se garantir des balles à l'aide de leurs manteaux de peau de chien et se défendre contre l'escalade en ameublissant l'accès de la place forte qu'ils couvraient d'eau et de boue. Deux cent cinquante sauvages furent tués et le village brûlé.

Comme on ne pouvait plus songer à s'installer à terre, on fit les mâts à bord des vaisseaux mêmes, à l'aide de dix-neuf pièces de bois et ce ne fut que le 7 juillet qu'on s'avisa de faire une descente au village de Tacouri. On y trouva des avirons teints de sang, un morceau de l'étrave de la chaloupe et, dans la maison du chef, une tête humaine qu'on avait cuite et enfilée sur un poteau. Ailleurs un fémur encore attaché à la broche d'un foyer présentait un peu de chair; le reste avait été tiré à pleines dents... On brûla le village et celui de Piquioré où l'on avait également trouvé des vêtements imprégnés de sang et criblés de coups de sagaie.

Le 10 juillet, Du Clesmeur, qui se trouvait désormais à la tête de l'expédition, réunit ses officiers, car il ne voulait rien faire sans prendre leur avis, estimant surtout celui de Crozet qui devenait seul maître pour toutes les questions commerciales. On décida qu'après la perte des meilleurs matelots, de deux embarcations, de trois ancres, de trois câbles et de deux mâts, on ne pouvait plus songer à faire des découvertes et que le meilleur parti à prendre était de retourner à l'Île de France par les Philippines.

Avant de partir, le 11 juillet, Crozet et Du Clesmeur prirent possession de la *France Australe* et du *Port-Marion* au nom du Roi de France. Ils ne se doutaient pas que, moins de deux ans auparavant, l'Anglais James Cook et le Français Jean-

François de Surville (du Port-Louis comme Crozet) avaient tour à tour déjà débarqué sur cette côte.

Le 13, les deux flûtes appareillèrent et quittèrent la Baie des Iles. Crozet commandait maintenant le *Mascarin*. La traversée fut terrible; les hommes en étaient réduits à trois chopines d'eau par jour et ne mangeaient que de la viande salée; le scorbut décimait les équipages... Il n'y eut pas d'événements importants. Le 22 juillet, le feu Saint-Elme hérissa d'aigrettes lumineuses les girouettes des mâts. Du 6 au 12 août, on découvrit tout un archipel inconnu formé d'îles basses que bordaient des cocotiers et situé au nord des Iles Samoa. L'enseigne Roux aurait voulu qu'on y débarquât les malades, car elles étaient d'un bel aspect et ceux qui les habitaient ne pouvaient « qu'être heureux d'être nés sous un aussi beau climat ».

Le 20 septembre, on pénétra dans les eaux des Mariannes. « A dix heures et demie on aperçut la terre par le bossoir de tribord. Au mot de terre, on entendit dans le vaisseau un cri général et l'on vit, en un instant, sur le pont tous ceux à qui il restait assez de force pour s'y traîner ». On était en vue de l'île de Guam. On en rangea les côtes toute la semaine suivante. Le 24, le canot du *Marquis de Castries*, envoyé au gouverneur d'Oumala revint chargé d'un bœuf, de volailles, d'oranges et autres rafraîchissements. Ce fut une fête sur les deux flûtes.

On ne pénétra dans le Port-Saint-Louis que le 27, saluant la terre de neuf coups de canon qui furent aussitôt rendus. Du Clesmeur et Crozet rendirent visite à don Mariano de Tobiase, gouverneur de Guam, qui leur offrit la maison des Jésuites pour l'état-major et une caserne pour l'hôpital. L'escale dura jusqu'au 19 novembre. C'était la première terre vraiment accueillante que l'on rencontrait. Dans les forêts paissaient des bœufs sauvages d'une belle stature et partout des orangers et des citronniers penchaient sous le poids des fruits et répandaient « une odeur délicieuse ». La

côte était remplie de cocotiers. On s'attarda sous leur ombrage. Crozet s'y plut infiniment. « Il m'arrivait souvent, écrivit-il, de rencontrer dans nos promenades de ces lieux enchantés dont la nature seule avait fait toutes les dispositions et où la main de l'homme n'avait rien symétrisé. Il n'était pas possible de s'y ennuyer un instant : tout y était réuni pour le bonheur d'un homme qui aime la solitude, la verdure, l'ombrage, la fraîcheur, le parfum des fleurs, des eaux cristallines sortant d'un rocher et tombant en cascade, le chant d'une multitude d'oiseaux, des échappées de vue, des cocos, des rima, des oranges, des citrons et une infinité de fruits cultivés par la simple nature sur des arbres touffus, également chargés de fleurs et de fruits, plantés dans un désordre charmant que l'art n'a jamais su imiter. Je ne pouvais quitter sans regret ces endroits délicieux ; j'y aurais passé ma vie ³⁶. »

Il fallut bien partir malgré tout et, le 19 novembre, les deux flûtes mirent à la voile. Le 28, on reconnut l'île Catanduanes. Le 29, on salua la ville d'Albay, dans l'île de Luçon, sur laquelle flottait un grand étendard espagnol et l'on s'engagea dans le détroit de San Bernardino où, parmi les « tourbillons de marée », le *Mascarin* eut bien du mal à suivre le *Marquis de Castries*. On rencontra successivement les îles de Burias et de Masbate, celle de Sibuyan, très hautes au-dessus des eaux, Mindoro et Marinduque, qui, toutes, au dire de Crozet, renfermaient des mines d'or. Le 7 décembre, les flûtes mouillèrent à l'entrée du golfe de Manille, dans le port de Cavitte où étaient déjà ancrés quelques navires.

Dans le lointain, on apercevait les tours de la citadelle de la ville ; Crozet s'y rendit pour voir l'archevêque et le gouverneur des Philippines. Il reçut de ce dernier tout ce qui était nécessaire au radoub du *Mascarin*. Il n'eût pas trouvé de secours plus prompt dans un port du Roi. Il fallait caréner le navire entièrement. L'opération fut délicate : on manquait de calfats et de charpentiers. Crozet prit soixante Indiens qui

36. *Nouveau voyage*..., p. 212.

travaillaient bien, mais fort lentement, et ne valaient pas quinze blancs à eux tous. En outre, il se reposaient tous les dimanches. L'équipage était trop affaibli pour pouvoir les aider et d'autre part la moitié des matelots désertèrent, car Manille avait « beaucoup d'appâts pour les hommes ».

Le *Marquis de Castries* appareilla pour l'Île de France, le 10 février 1773, et le *Mascarin* leva l'ancre le 9 mars, avec une trentaine d'indigènes pour remplacer les vingt déserteurs³⁷. Le 26 mars, on aperçut Banka; le 1^{er} avril, Billiton; le 7 avril, Sumatra, et l'on gagna l'Océan Indien par le détroit de la Sonde. Après une escale à l'Île Rodrigue, Crozet revint au Port-Louis de l'Île de France où il arriva le 7 mai. Il passa bientôt sur le *Triton* et, le 4 novembre 1773, débarqua au Port-Louis de Bretagne.

Il demeura un an dans sa famille et fit des démarches pour obtenir le grade de capitaine de brûlot. Louis XV acquiesça à sa demande. Les renseignements fournis à son sujet étaient excellents; on trouve dans son dossier la note suivante : » Paraît par sa bravoure, ses connaissances et son expérience, digne d'être admis dans la Marine du Roi. Il a beaucoup navigué et avec fruit, a été chargé de divers commandements dont il s'est bien acquitté, s'est trouvé à plusieurs combats très vifs pendant les deux dernières guerres, a été honoré plusieurs fois du brevet de lieutenant de frégate et de capitaine de brûlot pour la campagne...³⁸ ».

On lui donna le commandement de l'*Ajax* sur lequel il partit, le 7 décembre 1774 pour les Mascareignes³⁹. Quelques mois plus tard, sa femme mettait au monde un fils auquel on donna les deux prénoms paternels. Le petit Julien-Marie fut tenu sur les fonts baptismaux, le 31 mars 1775, par son grand-père François-Thomas Calvé. Pendant ce temps, le père faisait escale au Cap où il rencontrait James Cook qui revenait de son second voyage. Il lui communiqua les cartes

37. Marine B⁴ 317. Journal du *Mascarin*.

38. Marine C⁷ 78. Dossier Crozet.

39. Marine C⁷ 78. Dossier Crozet.

des terres qu'il avait explorées et l'illustre Anglais assura plus tard qu'il croyait bien avoir trouvé en lui le véritable esprit de découverte : « He seemed, écrivit-il, to be a man possessed of the true spirit of discovery and to have abilities »⁴⁰.

Julien Crozet revint au Port-Louis le 8 août 1776. Ce fut son dernier séjour parmi les siens... Il était marié depuis seize ans; il n'avait pas vécu trois années en tout auprès de sa femme. Son séjour ne dura pas huit mois. Le 29 mars 1777, il s'arracha de nouveau à sa famille et, pour la dernière fois, il vit s'estomper dans le brouillard les murailles blondes de sa ville natale et la plage où Jeanne-Marguerite Calvé avait succédé à Marie Relo pour suivre des yeux la masse blanche de son vaisseau qui s'en allait. Cinq mois plus tard, la pauvre femme donna le jour à une petite fille, la première après quatre garçons. Elle fut nommée Jeanne-Marie et eut pour parrain son oncle Charles Crozet de Kerjégu. Elle ne connut jamais son père. Il mourut en 1780, quelque part en mer, à bord de l'*Élisabeth* dont il était capitaine. Il disparut ainsi en service commandé, achevant par une belle mort une vie si bien remplie.

Jeanne-Marie Calvé se réfugia chez son père avec ses enfants⁴¹. Nous la voyons unir son infortune à celles des émigrés de l'Amérique du Nord réfugiés au Port-Louis. Devenue l'amie de Jeanne-Françoise Rodrigue, femme du Baron de l'Espérance, gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon, elle rencontrait chez cette dernière la veuve de Jean-François de Surville... Elle mourut à quarante-deux ans, le 14 janvier 1784. Du moins eut-elle avant de mourir la joie de voir publier par l'abbé de Rochon le récit des explorations de son mari. Julien Crozet n'avait-il pas, en effet, mérité cet honneur, comme il avait mérité l'éloge que lui décernait la Com-

40. ROCHON (A. M. DE), *Crozet's Voyage to Tasmania, New Zealand, the Ladrone islands and the Philippines in the years 1771-1772*, tr. by H. Ling Roth. London Truslove and Shirley, 1891 in-8°.

41. Ille-et-Vilaine C 4141.

66 L'EXPLORATEUR PORT-LOUISIEN JULIEN CROZET [26]

pagnie des Indes peu de temps après ses découvertes, résumant toute sa vie dans ces quelques mots :

» Excellent officier qui a beaucoup et très bien servi ⁴² ».

HENRI-FRANÇOIS BUFFET.

42. Colonies C² 289.
